

~~✓~~ Mardi 3 septembre 2019:

Bellitiens depuis 1971. à Kergo - Sanguin

Nous nous rentrons =

D'une façon globale, au travers ce PLU actuel équilibré, celui-ci prend en compte le développement résidentiel de la population et en conséquence un développement urbain raisonnable.

Toutefois :

les petits urbains :

Nous regrettons que les critères urbains non significatifs ne permettent pas de construire dans les deux cases se situant entre 2 habitations.

Ce qui a pour résultat de laisser des friches à l'intérieur des chaumes. Et va à l'encontre d'une déinfectorie des constructions qui est fournie au conseil par la loi ALUR. afin d'éviter le mitage et l'établissement urbain.

Changement de destination :

En zone A et N, le + grand problème concerne les extérieurs, aménages, le changement de destination des bâtiments agricoles.

Ce peut être source d'abus et tout incompatible avec des zones naturelles et agricoles.

De même le réaménagement des bâtiments historiques doit être réglementé dans le strict respect de l'existant.

STÉCAL:

La création de STÉCAL pose de problème du mitage et de la préservation des zones agricoles.

Le hameau de Kergo se trouve en STÉCAL. Celui-ci doit être révisé à l'échelle mutual par le propriétaire qui, dans respect pour ce

patrimoine et sans autorisation de démolir a détruit son aspect extérieur (plus d. tort et enduit sur les pierres), et a détruit également son intérieur pour être conservé intact depuis 1950. (photos à droite)

les paysages naturels :

Mes constats sur la végétation arbustive est en extension et a transformé depuis une importante zone d'ancien le paysage naturel et sauvage de l'île, et l'ouverture permanente de vues marines.

Il est nécessaire comme le précise le PLU de préserver et reconstruire les ouvertures visuelles sur la mer et pourriez faire perdre cette obligation d'entretien par le propriétaire, avec arrêtés du maire (ou préfet) pour l'entretien des talus et des bâches deviennent des murs opaques. De même, les prises doivent être supprimées à 100m des mers, pour le risque incendie.

les déplacements doux : le vélo

Il est nécessaire d'améliorer les chemins cyclables mais également de pistes cyclables sur les axes importants. La route allant au Palais à SAISON est très empruntée par les touristes.

Des feuilles entières dérapent avec leurs roues pannes pour cela conforter pour les usagers de la route (cyclistes et automobiliste).

Il est indispensable de créer une piste cyclable spécifique, parallèle à la route R.D 30.

Puisque ces petites routes secondaires empruntées et conseillées pour les vélos, elles ne présentent de sécurité que si la vitesse y est réduite pour les automobiles 50 km/h. voir 30 km/h sur certaines portions.

le 3 sept. 2019.